



Communauté de Communes  
du Pays des Lacs

## **CONSEIL de COMMUNAUTE**

**Jeudi 14 Novembre 2019**

### **COMPTE RENDU**

**Date de la convocation : 8 Novembre 2019**

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline MILLET

\* \* \* \* \*

Début de séance : 20h20

Jean-Claude MAILLARD, Président, ouvre la séance en saluant l'assemblée et en remerciant la présence des 2 représentantes de la presse locale. Il cite les délégués absents excusés.

Jacqueline MILLET accepte d'être secrétaire de séance.

Remarque sur le compte rendu du conseil du 26 Septembre : T. BAILLY demande que l'on inscrive dans les comptes rendus la signification des acronymes, à minima une fois dans le document. Il en est pris note.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **ADMINISTRATION :**

- Suite au départ des trois communes : délibération autorisant le Président à entamer les négociations sur les conditions financières et patrimoniales. *Exposé n°1. Délibération 191101*
- Fusion : approbation de l'organisation du futur établissement intercommunal. *Délibération 191102*  
*Exposé n°2.*

#### **FINANCES**

- Autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP). *Exposé n°3. Délibération 191106*
- Provisions. *Exposé n°4. Délibérations 191103-191104-191105*
- Décision Modificative (DM) *Exposé n°5*
  - o DM3 Budget Principal
  - o DM Budgets annexes

*Délibérations 191107-191108-191109-191110*

#### **ECONOMIE/TOURISME**

- Filière lacs, rivières, cascades (projet de boucles cyclotourisme/ Vélo Assistance Electrique(VAE). (document power point). *Délibération 191111*

#### **ENFANCE-PETITE ENFANCE**

- Rédaction de l'intérêt communautaire de l'action sociale. *Exposé n°6. Délibération 191112*
- Avenant de prolongation des marchés de gestion des Accueil de Loisirs Sans Hébergement. *Exposé n°7*

#### **URBANISME**

- Information point avancement Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Aménagement Zone Patornay (permis d'aménager)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Réforme de l'administration fiscale, Charte Direction Générale des Finances Publiques. *Exposé n°8.*
- Information Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du 08/11.
- Information des décisions prises en vertu des délégations Président.
- 

\* \* \* \* \*

## ADMINISTRATION :

- Exposé n°1 : lecture par A. LARGER, ainsi que la délibération qui permet au Président d'entamer les négociations sur les conditions financières et patrimoniales, suite au départ des 3 communes. Le projet de cet accord sera ensuite soumis au Conseil Communautaire et aux communes membres pour validation.  
JC MAILLARD précise que la date du 6 décembre 2019 serait retenue pour rencontrer ces communes, en présence de l'avocat de la Communauté de Communes du Pays des Lacs. **Délibération 191101 validée à l'unanimité.**
- Exposé n°2 relatif à la fusion : sera traité en fin de réunion.

## FINANCES :

Exposés n°3, 4 et 5. Présentation et lecture des exposés et délibérations par J.M. BOCQUILLON.

- Autorisation de Programme /Crédit de Paiement : Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Règlement Local de Publicité Intercommunal : au vu de l'avancement actuel du PLUi, il est nécessaire d'augmenter les crédits sur 2019 (DM 3 et délibération). Auparavant, une augmentation avait déjà été approuvée : réalisation d'un avenant de révision du diagnostic initial, suite au départ des 3 communes (DM 2 et délibération 190908). Crédits de paiement 2019 : 248678 €. **Délibération 191106, approuvée à l'unanimité.**

Provisions :

- Provisions pour créances impayées Budget principal et annexe SPANC : 958 € sur Budget Général et 600 € sur Budget annexe. **Délibération 191104, accord unanime.**
- Provisions pour renouvellement des équipements des ZAE transférées (loi NOTRe) : pour 2019, provisionner la somme non reversée à Bonlieu, Clairvaux les Lacs et Pont de Poitte (correspondant au coût annualisé de renouvellement des équipements). Soit pour la ZAE sur la commune de Clairvaux les Lacs : 9765 €, Bonlieu : 2048 €, Pont de Poitte : 2460 €. **Délibération 191105, validée à l'unanimité.**
- Odésia n'ayant pu sortir du plan de sauvegarde comme prévu, les provisions pour créances recouvrées passent de 50 % à 80 % (DM Budget principal et budget annexe), soit Budget annexe Uxelles : 30 507 € et Budget général : 6862 €. **Délibération 191103, accord unanime.**

Décisions Modificatives Budget principal et Budgets annexes :

- Budget annexe SPANC : DM1 : augmentation de dépenses de fonctionnement + 300 € ajustés frais de personnel, + 192 €, provisions pour impayés, compensés par 492 € prestations extérieures. **Délibération 191107, accord unanime.**
- DM1 Budget annexe UXELLES : augmentation de provisions pour impayés (passage de 50 % à 80 %), soit 10007 € en plus ; équilibré par une subvention du Budget Général en recette du même montant. Provision au budget principal 20014 € (50 %), et après, à 80 %, 30507 €. **Délibération 191108, validée à l'unanimité.**
- DM2 : Budget annexe boutique Maison des Cascades. Hausse de crédits en achats de marchandises : + 18318 € ; Remboursements de frais : + 821 €. Hausse de 21178.74 € de ventes. **Délibération 191109, approuvée à l'unanimité.**
- DM3 Budget Général : ouverture de crédit pour reverser la part taxe de séjour : + 21000 €. Ouverture de crédits refacturation personnel SPANC sur budget général : +19400€. Ouverture de crédits pour subvention au budget annexe UXELLES +10007 €. Augmentation provision renouvellement équipement ZAO Pont de Poitte. Equilibre par une hausse de recettes au parking + 15566 €. Hausse de recettes taxe de séjour + 21000 €. Diminution de crédits en contrat prestations diverses = Equilibre. **Délibération 191110, accord unanime.**

## TOURISME :

C. LEMONNIER présente le projet autour de l'écomobilité « Route des Lacs du Massif du Jura » : Vélos à Assistance Electrique ; dans le cadre de la création d'une filière touristique Lacs, Rivières, Cascades ; 4 circuits seraient réalisables sur le territoire avec 13 points d'intérêts et 2 pôles de départ (Clairvaux les Lacs et Doucier). Etude financière menée par un cabinet d'étude pour les aménagements sur les points de départ et les points d'intérêt (70 % de subvention, reste à charge environ 22650 €). Projet qui répond aux enjeux de diversification touristique, de renouvellement de l'offre, notamment à destination des familles, de mise en réseau des sites. Ce projet doit se construire avec l'implication des acteurs du territoire (Pays Lédonien et Parc Naturel du Haut Jura) ou des socio-professionnels du territoire.  
Accord à l'unanimité pour la **délibération 191111**, actant les 4 boucles.  
(L'article de la Voix du Jura de cette semaine qui concerne ce projet sera transmis aux délégués communautaires par e-mail).

## ENFANCE :

- Intérêt communautaire Action Sociale et Relais Assistantes Maternelles Itinérant : exposé et délibération lus par A. LARGER : l'ensemble des compétences exercées à ce jour n'avait pas été repris lors de la redéfinition de l'intérêt communautaire – Centre Intercommunal d'Action Sociale, Foyer Personnes Agées, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Crèche RAMI, contrat enfance jeunesse - (conseil du 29/11/2018). Une délibération adoptée à la majorité des deux tiers permet de le mettre à jour : **délibération 191112. (approuvée à l'unanimité)**

- Avenant gestion Accueil de Loisirs Sans Hébergement : afin de travailler au mieux dans le contexte actuel de fusion, n'ayant pas encore tous les éléments déterminants, S. GUYENET informe que la délibération sera proposée lors du prochain conseil (décembre).

## **URBANISME :**

C. DEPARIS-VINCENT fait un point sur l'état d'avancement du PLUi :

Le bureau d'études a été contacté car les échéances se précipitent : délai maximum pour les communes 10 Décembre 2019.

Zones 1AU (zone non artificialisée, proche d'une zone urbanisée, zone à urbaniser mais non totalement desservie) : prélèvements pédologiques et floristiques pour déterminer si zone humide. + 4 communes soumises à la loi Littoral. Procédure en bonne voie.

Débat du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** dans chaque conseil municipal en cours, jusqu'au 12 décembre.

M. JOURDANT cite la zone de Patornay : Il est nécessaire d'établir un plan d'aménagement par le biais d'un architecte. Une délibération sera à prendre.

L. CUTARD aborde le sujet du **Règlement National d'Urbanisme** auquel est soumise la commune de Patornay et ce dans l'attente de la restitution du PLUI : la construction n'est pas permise en dehors des parties actuellement urbanisées, d'où la nécessité d'un permis d'aménager. Il sera déposé soit sur la globalité de la zone (existante + extension à urbaniser de 13 ha) ce qui prendra du temps (environ 1 an) et sera onéreux, soit sur la zone en extension, ce qui ne prendra que 2 à 3 mois. Cette stratégie foncière est valable sur l'ensemble du territoire.

M. JOURDANT annonce la vente signée de la Ferme de Vertamboz pour la somme de 210 000€.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- DGFIP : Afin de réagir à la dernière conférence des maires, il est proposé d'envoyer un courrier au Directeur Départemental des Finances Publiques. Lecture du courrier par F. PACOUD ; courrier qui sera présenté en réunion de bureau le lundi 18 Novembre.
- Délégations Président : lecture par A. LARGER (2 arrêtés et un marché signé)
- Pour information, J.C. MAILLARD cite 2 demandes de subventions adressées à la CCPL :  
Commune de La Frasnée : pour éclairage du site (environ 2000 €) et Coopérative Fromagère de Saint Maurice-Crillat pour création établissement (16 000 €).
- M.C. CLOSCAVET fait un retour sur le voyage de visite de tiers-lieux effectué le 25 Octobre : beaucoup d'activités sur un seul pôle, rencontres inter générationnelles (médiathèques, conciergerie, crèche sur lieu de travail...).
- La Communauté de Communes du Grand Figeac, issue de la fusion de 6 anciennes intercommunalités, a mis en place un vice-président par territoire qui est le référent de proximité. Idée à retenir ?
- A. LARGER rappelle que toutes les communes n'ont pas encore délibéré sur le rapport de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** et demande de transmettre les délibérations à la **Communauté de Communes du Pays des Lacs** au plus tôt.

## **FUSION :**

J.C. MAILLARD informe que la réunion de **Commission Départementale de la Coopération Intercommunale** a eu lieu vendredi 8 Novembre en Préfecture, pour acter la fusion : seule 2 communes se sont abstenues de voter.

**Organisation** : Les Présidents des 4 pôles se rencontrent chaque lundi pour poser les bases les plus solides possibles avant Mars 2020. Les Comités de Pilotage ont lieu les mardis, ainsi que les rencontres inter-directeurs généraux. Des groupes de travail par thèmes ont été mis en place afin de faire le point sur la façon de s'organiser et de traiter les en-cours. Les membres du personnel se rencontrent par secteur. Dans chacun des 4 pôles, il y aurait un Vice-Président territorial et des réunions identiques aux actuels conseils communautaires, mais sans délibération à prendre. Il est souhaitable d'éviter les déplacements du personnel, sachant que le siège sera à Orgelet. Le premier nouveau Conseil Communautaire se déroulera le 4<sup>ème</sup> jeudi de Janvier 2020.

Le 5 Décembre, lors de la Conférences des Maires qui se déroulera à la Tour du Meix, il faudra choisir le nom de la future entité. Le Président insiste sur la présence des élus à cette réunion.

F. PACOUD explique que le mandat des élus communautaires tombe et qu'il est nécessaire de redésigner des délégués avant le 31 Décembre 2019. Dans le cas contraire, le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint seront délégués. A compter du mois de mars (nouvelles élections), le nombre de conseillers communautaires passera de 129 à 116, selon l'arrêté n° 3920191114.002 du 14 Novembre 2019 (réduction du nombre de conseillers communautaires du fait de création de communes nouvelles)

**Question Assainissement collectif**, R. MONNIER indique que le groupe de travail « ASSAINISSEMENT » se réunit régulièrement et qu'il ressort de ce groupe de travail qu'il faudra fixer un tarif unique pour tout le monde car il est pris des compétences avec des travaux à prévoir. (la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, depuis 2018, a mis en place un tarif unique).

Divers :

A venir, la distribution de la 3<sup>ème</sup> lettre d'information.

Délibération sur l'organisation du nouvel **Etablissement Public de Coopération Intercommunale** : à prendre à partir de janvier 2020.

A. PANSERI a sollicité chaque mairie pour demander un état des lieux des associations du territoire.

J.C. MAILLARD informe de l'inauguration de l'exposition itinérante « Vouglans une vraie nature » réalisée conjointement par les 4 pôles de la future intercommunalité, qui aura lieu samedi 16 Novembre.

Il clôture la séance en remerciant les élus et le personnel qui ont participé à la foire de Dijon, ainsi que J. FERRARI qui remplace C. DUPRE, responsable Maison des Cascades.

Fin de séance : 22h30